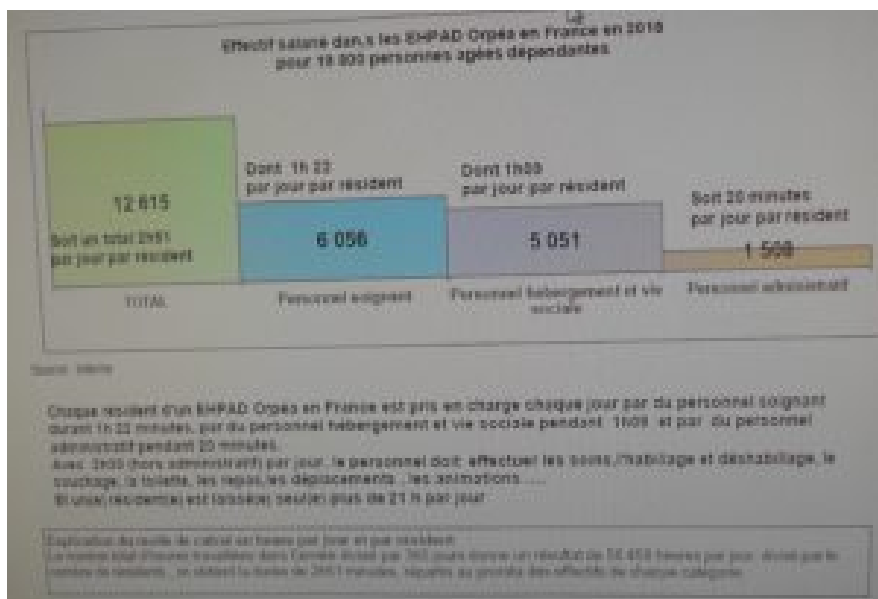




EHPAD Privé Orpéa, 2020

Maltraitance et souffrance pour les uns, Fortunes pour les autres En cette période de crise sanitaire, les conditions parfois désastreuses de vie et de mort des personnes âgées dépendantes reviennent dans l'actualité. Mais trop peu de voix s'élèvent pour dénoncer les véritables responsables de cette situation. L'exemple du groupe privé d'EHPAD ORPEA, est particulièrement révélateur des causes de maltraitance passive dans ces établissements. ([aussi en vidéo](#)) Pour l'historique de ce groupe, se reporter à notre [article 2016](#).

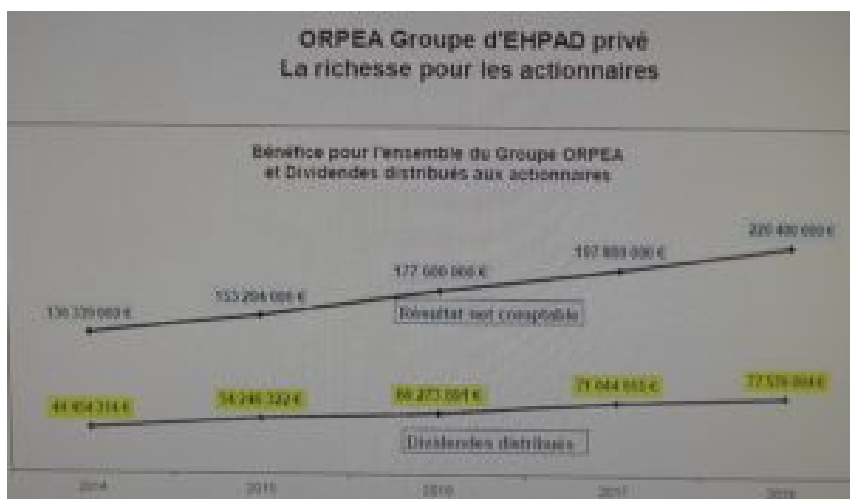
Une insuffisance notoire de personnel



Pour environ 19 800 résidents dans les EHPAD

ORPEA en France, les effectifs sont de 12 615 salariés temps complets et temps partiels, répartis entre le personnel soignant, le personnel hébergement et vie sociale et le personnel administratif. A partir du nombre total d'heures travaillées en 2018, il apparaît qu'une personne âgée dépendante est prise en charge par du personnel soignant durant 1h22 par jour et du personnel hébergement et vie sociale durant 1h09 par jour. Avec ce laps de temps de 2 heures et 31 minutes, le personnel doit effectuer un grand nombre d'opérations individuelles telles que soins, habillage, toilettes repas déplacement, mais aussi collectives telles que cuisine, ménage, animation, ce qui est mission impossible ! Ces calculs démontrent aussi qu'une personne âgée dépendante reste seule pendant plus de 21 h par jour. Dans l'EHPAD très chic « les bords de Seine » à Neuilly sur Seine, à la tarification de 10 000 € par mois, les résidents ne sont pas mieux lotis, aussi les familles fortunées ont recours à des dames de compagnie pour combler ces heures de solitude ([article médiapart](#))

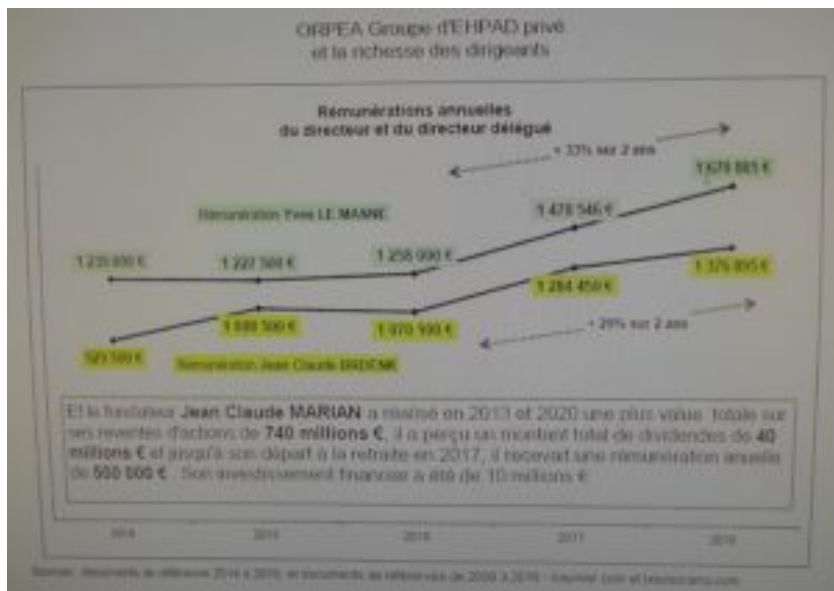
Pour le plus grand profit des actionnaires



Depuis l'arrivée en 2013 du fonds de pension canadien

CPPIB dans l'actionariat, les bénéfices n'ont cessé de progresser pour atteindre en 2018 un montant de 220 millions € pour l'ensemble du Groupe, France et International, dont plus du tiers, 78 millions €, est distribué en dividendes.

Pour l'enrichissement des dirigeants et du fondateur



Le directeur général Yves le Masne a perçu en 2018, un

montant de 1,7 million €, en augmentation de 33% sur 2 ans. Le directeur délégué Jean Claude BRDENK a perçu 1,4 million €, en augmentation de 29% sur les 2 dernières années. Quant au fondateur de ce Groupe Jean Claude Marian, parti à la retraite en 2017, a accumulé une petite fortune : - des plus values sur les reventes d'actions en 2013 et en 2020 pour un montant de 740 millions €, - des dividendes perçus pour un montant total de 40 millions €, - des rémunérations d'un montant de 500 milliers € au cours des 5 dernières années. Et ainsi, Jean Claude Marian et sa famille figure en bonne position dans le tops 500 des plus grandes fortunes de France

Sur des fonds publics



Ces rémunérations d'actionnaires et de dirigeants sont d'autant plus

scandaleuses que les EHPAD sont financés pour 30% avec l'argent public : 20 % sécurité sociale, 10% allocation personnalisée d'autonomie.

En conclusion, adressons un message au ministre de l'action et des comptes publics Gérald Darmanin: Plutôt que de faire appel à dons, plafonnez les bénéficiaires et les dividendes, limitez les rémunérations des dirigeants et prélevez sur des fortunes bâties "indûment", lorsque des fonds publics sont engagés.

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/ehpad-prive-orpea-2020/>